

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 24 MAI 2023**

Délibération N° 18/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-quatre mai à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Céline NOEL LARDIN, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI et Mme Claudie FRAYSSE

Admission en non valeurs

A la demande du comptable public, le Conseil d'Administration est sollicité sur une demande d'inscription en non-valeur pour un montant de 161,20€ (dette de loyer).

Toutes les opérations de recouvrement ont été diligentées dans les délais réglementaires sans donner de résultat.

Après en avoir délibéré, le CA valide l'inscription en non-valeur de la somme mentionnée ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité :
9 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 25/05/2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la Préfecture le 31/05/23
Et affichage du 31/05/23

Michelle BRAUER

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

M. Brauer

